****

***Projet alimentaire territorial Nîmes Métropole - Plan d’action***

# *I- Intention 1 PAT NM :* Renouveler les générations d’agriculteurs, en priorisant ceux qui préservent les ressources naturelles et s’implantent sur les marchés locaux

*Publics ciblés :* Agriculteurs en installation (reprise familiale ; hors cadre familial), « nomades » (éleveurs, céréaliers, etc.) ou « sédentaires » (maraîchers ; viticulteurs ; etc.) ; agriculteurs cédants

*Partenaires clés :* Département Gard ; SCoT Sud Gard ; Communes de NM ; SAFER ; Terre de Liens ; Chambre Agriculture du Gard ; ADDEARG ; FD CIVAM 30 ; AGROOF ; CEN Occitanie

*Indicateurs :* Nb installations agricoles sur le territoire + pérennité et viabilité à 5 ans (Nb de transmission / an. Nb de projets évalués comme « solides » / « solides » mais partis ailleurs / nb de projets accompagnés.)

*Obstacles :*

* A Nîmes Métropole comme ailleurs autour de la Méditerranée : évènements climatiques imprévisibles, violents… (gels ; grêles ; stress hydriques dont sécheresses)
* Forte pression foncière, particulièrement sur les Costières (grandes infrastructures ; extensions urbaines ; projets d’aménagement ; etc.)
* Paradoxe des règles d’urbanisme (Ex : St-Dionisy : maisons en inondable ; pas de possibilités de serres /abris)
* Manque de terres disponibles pour des installations agricoles ou difficulté d’accès aux terres (prix) : pression foncière due aux aménagements (grandes infrastructures ; zones urbanisées ; etc.) ; limitations environnementales (zones inondables, etc.) et concurrence entre certaines MCE et certaines productions agricoles
* Blocage de foncier agricole (refus de vente faute de retraites suffisantes des cédants / spéculation par des propriétaires non-exploitants et exploitants / prix des terres)
* Inadéquation entre structures foncières des exploitations agricoles en cessation (surdimensionnées) et projets agricoles nouveaux
* Difficultés d’installation d’agriculteurs par manque de possibilités de logements sur place (restrictions de constructions sur les zones A et N)
* Difficultés d’accès à l’eau agricole hors zones desservies par BRL
* Difficultés de compréhension entre le monde des repreneurs (fermiers et acquéreurs) et celui des cédants, manque de confiance
* Méconnaissance des dispositifs d’accès au foncier agricole par les agriculteurs en installation et les cédants
* Difficultés de mobilisation de terres à long terme
* Méconnaissance des propriétaires sur le droit rural
* Difficultés à trouver des salariés qualifiés et de manière pérenne en agriculture.
* Inadéquation entre le besoin des communes (ex : maraichage) et les projets d’installation (ex : poules pondeuses)

*Leviers potentiels :*

* Possibilité et pouvoir pour les communes de développer une politique pro active pour l’installation d’agriculteurs
* Remobilisation des friches du territoire (désactivation de terres agricoles et/ou naturelles en attente d’urbanisation), valorisation de ces friches par l’agriculture
* Réglementations relatives aux friches peu connues et peu mobilisées (tout propriétaire est censé travailler sa terre ou la faire travailler)
* Disponibilité plus ou moins temporaire de foncier de type « espaces verts » ou « friches »
* Marge de montée en compétences techniques (équipements autour de pratiques agricoles innovantes moins consommatrices en eau, intrants, etc.)
* Disponibilité d’excédents alimentaires (excédents agricoles à certaines périodes ; déchets et résidus des industries agro-alimentaires locales ; etc.)
* Pas de droit de préemption NM ou Communes pour les MCE
* Possibilités de droit de préemption des communes sur les Périmètres de Protection des Captages (PPC)
* Compatibilité des critères de compensation environnementale avec la pratique agricole (cf. débats en cours sur la présence de l’outarde canepetière en vignes ou céréales)
* Possibilités pour les communes d’adapter leur fiscalité de façon à favoriser l’installation et le développement agricole

*Actions possibles*

## 1.1 Structures agricoles

### 1.1.1 Actions sur l’eau agricole

Coordonner l’action des collectivités en matière de :

- Accès à l’eau agricole : extension réseau BRL ; accès au goutte à goutte ; espèces végétales et animales rustiques ; etc.)

- Surveillance de la qualité de l’eau

- Coordination de la concurrence des usages

### Actions sur le foncier agricole

- Intégrer les futurs agriculteurs dans le réseau local : mise en lien plus proactive entre cédants et porteurs de projets agricoles (intervention d’un facilitateur/médiateur/accompagnateur ayant une vision au-delà de la commune).

- Créer une cellule d’assistance à la transmission portée par les collectivités ayant pour fonction de sensibiliser les cédants et les repreneurs ; de mettre en adéquation les cessions et les reprises (parcellaire d’une exploitation existante, surface et assolement).

|  |
| --- |
| **Création de collectifs locaux d’animation foncière** = groupe de travail hybride autour de la transmission agricole à l’échelle locale (commune ; groupe de communes)Idées d’actions : - Sélectionner des communes pilotes, en particulier la zone Costières Sud (accès à l’eau, beaucoup de friches, difficultés à s’installer) (Bouillargues, Bellegarde, Manduel, Redessan…).- Rassembler les propriétaires fonciers de ces communes avec la présence de partenaires locaux (ex : initiative de Manduel, géomètres, notaires, propriétaires, SAFER…)- Créer un groupe de travail de mise à disposition des terres et cultures possible- Rencontrer avec les porteurs de projets- etc. |

- Coordonner l’action des communes en matière d’octroi de foncier agricole et naturel

- Démembrer d’anciennes grandes structures agricoles surdimensionnées pour créer de nouvelles structures plus appropriées aux projets agricoles nouveaux (en lien avec SAFER)

### Actions sur le bâti agricole

- Coordonner l’action des collectivités en matière d’octroi de bâti technique par Nîmes Métropole et les communes

## 1.2 Économie agricole

### 1.2.1 Agritourisme

- Développer des boucles thématiques d’agritourisme valorisant les produits SIQO et les relier entre elles en mode doux de déplacement, en passant par des points d’intérêts (fermes, gites, caveaux, moulins…). Travail avec les services de la mobilité (déplacements doux). Compléter les secteurs orphelins, notamment secteur « Costières Sud ».

Base de travail : 3 boucles cyclo touristiques déjà existantes avec des parcours d’intérêt paysager, environnemental, patrimonial et qui liste les lieux de vente des produits locaux

### 1.2.2 Zones d’activité à vocation agricole

- Développer une expertise mutualisée pour développer des hameaux agricoles

Base : exemple de St-Côme et Maruejols

- Développer des zones d’activités à orientation agricoles et alimentaires (avec des outils structurants pour les de proximité : abattoir, atelier de découpe, légumerie, etc.)

A développer : une légumerie mutualisée pour tous les acteurs situés au marché gare de Nîmes ; un atelier de découpe et de transformation de viande mutualisé au marché gare de Nîmes ; un autoclave au marché gare de Nîmes ; un moulin à céréale mutualisé ; un abattoir mobile

### 1.2.3 Incitations et appuis aux agriculteurs et à leurs collectifs

- Proposer des incitations fiscales et des aides financières communales aux personnes récemment installées en agriculture et/ ou les agriculteurs certifiés en agriculture biologique (exonération taxe foncière ; etc.)

## 1.3 Compétences en agroécologie, installation agricole et économie circulaire

### 1.3.1 Renforcer les compétences des habitants et des élus

Sujets abordés : agroécologie ; droit rural / foncier / environnemental ; économie circulaire

- Développer le débat entre acteurs agricoles, environnementaux et territoriaux

* Favoriser l’économie circulaire en valorisant au mieux les déchets et résidus agricoles / alimentaires (identifier et valoriser les gisements de matières organiques)

### 1.3.2 Renforcer les compétences des agriculteurs et de leurs organisations

- Contribuer à améliorer l’adaptation / la résilience de l’agriculture (face) au changement climatique en s’appuyant sur des appels à projets et Formations « Agriculture / Climat » (PCAET) pour favoriser formes agricoles plus résilientes face au changement climatique : innovations et pratiques favorables à réduction de GES, séquestration de Carbone dans les sols, etc. ; amélioration de la capacité des sols (rétention en eau ; fertilité organique ; etc.) ; etc.

|  |
| --- |
| **Un lieu de formation pour tous ?**Idée : mobiliser le site expérimental de Marguerittes (ancienne ZAE annulée à cause de contraintes environnementales) pour déployer des offres de formations adaptées à une grande variété de publics. |

# *II - Intention 2 PAT NM:* Augmenter la part des produits locaux dans la distribution alimentaire locale et la transformation

*Publics ciblés :* Entreprises artisanales et agricoles (coopératives ; individuelles ; familiales) ; groupes agroalimentaires de transformation et/ou de distribution alimentaire ; associations (AMAP, groupement d’achats, …)

*Partenaires clés :* Région Occitanie ; Département Gard ; Communes de NM ; AREA ; Coopération Agricole Occitanie ; Chambre Agriculture 30 ; Chambre de Commerce et d’Industrie 30 ; Chambre des Métiers et de l’Artisanat 30 ; BioCoop Marguerittes et autres ; ESSCale ; dispositifs circuits courts ; grandes surfaces ; magasins et épiceries spécialisés ; CIVAM ; Nîmes Métropole

*Indicateurs :* Nb de lieux d’approvisionnement alimentaire ; % de produits locaux proposés ; Nb de producteurs travaillant en local ; % de leur récolte destinée au local

*Obstacles :*

* Manque de possibilités d’installation de bâti technique et commercial en lien avec les activités économiques (cf. règles d’urbanisme, restrictions sur les zones A, N ou inondables, accès aux réseaux eau et électricité, disponibilité foncière)
* Rigidité du PLU et des autres documents urbanisme
* Difficultés de gestion de points de vente (à la ferme et/ou collectifs) en urbain / périurbain : manque de moyens, de locaux gratuits ou mis à disposition, gestion des horaires d’ouverture des points de vente, difficultés d’accès à Nîmes pour les livraisons/perte de temps, etc.
* Difficultés dans l’organisation de la logistique de mise en relation d’agriculteurs éparpillés et de nombreux consommateurs urbains (logistique des circuits courts) ; difficultés à livrer des petites quantités de produits sur Nîmes (équilibre financier)
* Difficultés de mise en relation entre les consommateurs (dont associations d’aide alimentaire) et les agriculteurs, dont difficulté de s’y retrouver parmi la multitude d’outils de repérage des producteurs
* Manque d’outils de transformation en fruits et légumes, céréales
* Normes agro-alimentaires de plus en plus exigeantes (étiquetage, sécurité alimentaire, hygiène, traçabilité des produits)
* Prix parfois plus élevé de l’approvisionnement local (et variabilité importante selon pratiques agricoles, taille de l’exploitation agricole, etc.) en comparaison à approvisionnement étranger
* Manque d’informations sur les disponibilités locales en produits locaux
* Manque d’aires de service et de stationnement pour les touristes en itinérance

*Leviers :*

* Territoire riche en AOP/ IGP et gastronomie locale
* Révisions régulières des PLU permet de réfléchir et mettre en place un urbanisme adapté aux défis d’une alimentation de proximité
* Présence de structures dynamiques sur le territoire (ex : entreprise agri flux, ESscale, Tiers lieux, etc.)

*Actions possibles*

## 2.1 Points de vente de produits locaux

- Faciliter la création et la mise en lien de points de vente à la ferme et/ou de points de vente collectifs fermiers

## 2.2 Développement de filières de proximité

- Faciliter le déploiement de filières de proximité en créant et développant des outils collectifs structurants (légumerie ; abattoir ; atelier de découpe ; miellerie ; fromagerie ; etc.)

Idées : Création d’une légumerie centrale ou plusieurs petites légumeries ; élargir l’offre aux associations solidaires, aux EHPAD, au CHU, structures publiques ; créer un moulin mutualisé au marché gare

- Développer une logistique de proximité adaptée (pour mieux mettre en adéquation offres et demandes locales)

Idées : massifier des flux ; mutualiser la logistique ; etc.

- Développer des contrats de confiance et de garantie de prix décents pour les producteurs au sein de filières courtes et longues (incluant agriculteurs, transformateurs et distributeurs)

## 2.3 Compétences en alimentation locale

- Rendre plus lisible l’offre locale (Mise en cohérence des annuaires de points de vente de produits locaux ; application ; signalétique ; etc.)

- Valoriser le patrimoine gastronomique (foires ; ateliers cuisine ; évènements ; etc.)

- Éduquer au mieux manger et à la saisonnalité : comment faire un bon panier local et de saison ; comment manger à budget maitrisé ; comment limiter le gaspillage alimentaire ; etc.

# *III - Intention 3 PAT NM :* Améliorer en quantité et en qualité (organoleptique, nutritionnelle et sanitaire) l’alimentation pour les habitants, particulièrement les plus fragiles

*Publics ciblés :* Retraités, personnes isolées (rurales et quartiers), familles monoparentales, agriculteurs, étudiants, jeunes travailleurs, migrants, SDF, personnes porteuses d’un handicap, enfants, chômeurs, RSA

*Partenaires clés :* Département Gard ; Communes de NM (CCAS); Banque Alimentaire ; Restos du Cœur ; Secours Catholique ; Secours Populaire ; Association Protestante d’Assistance (APA) ; dispositifs circuits courts solidaires ; épiceries sociales / solidaires ; FD CIVAM Gard ; CPIE du Gard ; associations Jardins collectifs, Éducation nationale, Nîmes en transition, associations de quartiers, centres sociaux, Action contre la faim, CPAM

*Indicateurs :* Nb habitants sur la commune – Nb et profils de précaires – Nb et diversité actions d’amélioration santé (dont alimentation) ; indicateur d’autonomie alimentaire sur le territoire ; Indicateur de prévalence de maladies en lien avec l’alimentation.

*Freins :*

* Manque d’habitudes (et d’équipements) pour cuisiner les produits frais locaux (méconnaissance des nouvelles générations et publics urbains sur l’agriculture, les produits agricoles et alimentaires ; perte du lien à l’environnement, la nature, la production agricole)
* Difficultés de trouver et accéder à des espaces adaptés (en milieu urbain) pour assurer une distribution alimentaire dans de bonnes conditions
* Difficultés d’approvisionnement de produits locaux pour les personnes âgées ou isolées avec peu de moyens en milieu rural ; accès aux produits et producteurs locaux difficile au sein de certains territoires
* Manque de visibilité des produits « bio et locaux »
* Perception / idée reçue ? « Manger bio et local coûte cher et prend du temps »
* Prix élevés des produits bio (parfois locaux) dans les grandes surfaces qui gonflent les prix sans que les agriculteurs en profitent
* Tous les produits AB ne sont pas similaires : manque de communication autour des produits bio locaux et de qualité (le consommateur se perd dans les labels)
* Manque de coordination entre les partenaires clés de l’aide alimentaire
* Difficultés d’amener à un déclic pour changer ces habitudes alimentaires sur le long terme

*Leviers :*

* Déchets dûs au non calibrage des produits agricoles et gaspillage alimentaire (grande surface et domestique)
* Le secteur agricole peut-être un créateur d’emploi sur un territoire au taux de chômage élevé
* Disponibilité de bénévoles accordant du temps

*Actions possibles*

## 3.1. Sensibiliser et éduquer à l’alimentation

### 3.1.1. Jardins collectifs

- Développer l’agriculture urbaine à vocation sociale : jardins partagés ; parcelles et jardins dans les écoles ; etc.

### 3.1.2. Ateliers éducation alimentation

- Multiplier les occasions de rencontres avec des agriculteurs ; « bien manger en maîtrisant son budget » (dont cuisine de protéines végétales) ; santé et environnement ; diversité culturelle ; etc.

- Utiliser la restauration collective comme espace de sensibilisation à la réduction du gaspillage et au bien manger.

## 3.2 Accès à tous à une alimentation saine et durable

### 3.2.1 Structurer la distribution de l’aide alimentaire

- Structurer et développer des modes de distribution fixes et itinérants (dont aide alimentaire - Banque alimentaire ; secours catholique, etc.- et paniers solidaires)

- Créer des circuits de distribution pour permettre à certaines personnes en précarité de mieux se nourrir et même se nourrir tout simplement.

- Développer des circuits et plateformes existantes en s’appuyant par exemple sur l’outil Proxidon

- Sensibiliser les agriculteurs sur des possibilités de dons à des associations

### 3.2.2 Créer une nouvelle cuisine centrale et former le personnel de cantine

- Créer une cuisine centrale, saine, durable et locale sur le territoire de Nîmes Métropole avec un diagnostic de besoin et production au préalable

- Former le personnel à : limiter le gaspillage ; cuisiner les produits locaux ; adapter les menus ; etc.

### 3.2.3 Expérimenter une Sécurité sociale de l’alimentation

- Allouer un budget intercommunal pour faciliter un accès à tous à une alimentation : saine, durable et locale

## 3.3 Améliorer les conditions de vie des paysans locaux

### 3.3.1 Venir en aide aux agriculteurs en difficulté

- Aider l’accès au foncier et aux semences variées

- Mettre en réseaux les agriculteurs isolés (ex : Solidarité paysans : mise en réseau soutien paysans dans les démarches ; accès au droit développement des circuits courts ; Échanges de pair à pair)

### 3.3.2 Développer les projets territoriaux incluant des agriculteurs locaux

- Développer des SCIC (Sur la base de l’exemple de la SCIC de St Dionisy = foncier privé, installation paysan, diversification (maraichage, arboriculture, poules pondeuses) => associations, collectivité, agriculteurs, citoyens et privé. Boutique en vente directe 27 producteur (St Dionizy))

### 3.3.3 Valoriser la diversité des figures paysannes

- Développer les portes ouvertes

- Développer les interventions des agriculteurs auprès de publics éloignés de l’agriculture

|  |
| --- |
| *Ce plan d’action est issu des travaux collectifs réalisés à l’occasion de deux séries d’ateliers : 25/29 juin 2021 ; 25/26 novembre 2021. Il ne reflète donc que l’état des discussions en cours à propos du plan d’action à ce jour (26 novembre 2021).**Vos contributions sont encore bienvenues :* *pat@nimes-metropole.fr* |